

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 CDF MIX VÉTÉRANS



**Moto-Club :** C0064 - MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC    **N° d'épreuve FFM :** 189  
**E-mail :** laureen.valentin@gmail.com    **Date :** 24-25 juin 2023  
**Téléphone :** 06 79 85 89 24    **Lieu :** Auch - Auterive (32)  
**Organisateur technique :** 000144 - M LABADENS PASCAL

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course -----	<b>LMOC - M ASSALIT JEAN-LOUIS</b>	Licence : <b>158338</b>
Délégué FFM (Président de jury) -----	<b>FFM - M VERNOIS SERGE</b>	Licence : <b>023830</b>
Membre du Jury -----	<b>LMOC - Mme VIGNY STEPHANIE</b>	Licence : <b>118448</b>
Membre du Jury -----	<b>LMOC - M LEVEQUE ROLAND</b>	Licence : <b>287523</b>
Commissaire technique responsable -	<b>FFM - M ASTIER JOEL</b>	Licence : <b>002451</b>
Responsable du chronométrage -----	<b>FFM</b>	Licence : .....

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### BRONZE ET ARGENT

Age\* ----- Bronze : de 40\* à 46 ans  
Argent : de 47 à 53 ans  
Licences ----- NCO / LUE  
Cylindrée ----- De 125cc à 650cc

#### OR ET PLATINE

Age\* ----- Or : de 54 à 58 ans  
Platine : à partir de 59 ans  
Licences ----- NCO / LUE  
Cylindrée ----- De 125cc à 650cc

\* Une dérogation sera accordée aux pilotes ayant participé au championnat de France en 2020 et 2021.

Tout pilote commençant la saison dans une catégorie ne pourra en aucun cas en changer en cours d'année (sauf pour l'équilibre du plateau).

Si le nombre de pilotes n'était pas suffisant les deux catégories seront regroupées.

La Commission Nationale de Motocross se réserve le droit d'accepter dans chaque catégorie des wild-card en plus des 40 pilotes sélectionnés.



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur David Camelot</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>12</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>2</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>Auch (32)</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>5 min</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... **Circuit de Motocross**  
 Adresse ..... **467 Chemin de Serrots, 32550 Auterive**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... **1 650 m**  
 Largeur minimum de la piste ..... **8 m**  
 Largeur de la grille ..... **40 m**  
 Longueur de la ligne droite de départ ..... **120 m**  
 Nombre d'OCP\* ..... **16**  
 \*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais : **54**  
 En manche : **45**

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: **20 Mars 2023**

**MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC**  
SECRETARIAT

**VISA DE LA LIGUE**

DATE: **23/03/2023**


**VISA DE LA FFM**

DATE: **30/03/2023**  
 NUMÉRO: **23/0312**

  
 74 Avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 01 49 23 77 00  
 ffm@ffmoto.org  
 ffmoto.org

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2023 MX SOLO / SIDE-CAR / QUAD



Moto-Club : C0064 - MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC

E-Mail : [laureen.valentin@gmail.com](mailto:laureen.valentin@gmail.com)

Téléphone : 06 79 85 89 24

Organisateur technique : 000144 - M LABADENS PASCAL

N° d'épreuve FFM : 189

Date : 24-25 juin 2023

Lieu : Auch - Auterive (32)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2023 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2023/)

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

Directeur de course	-----158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS-----	Désignation LMOC
Directeur de course adjoint (dimanche)	-----287523 - M LEVEQUE ROLAND-----	Désignation LMOC
Président du Jury / Délégué FFM (dimanche)	-----023830 - M VERNOIS SERGE-----	Désignation FFM
Président du Jury (samedi) / Membre (dimanche)	-----022282 - M SICARD CLAUDE ALAIN-----	Désignation LMOC
Membre du Jury	-----118448 - Mme VIGNY STEPHANIE-----	Désignation LMOC
Membre du Jury (samedi)	-----287523 - M LEVEQUE ROLAND-----	Désignation LMOC
Commissaire technique responsable	-----002451 - M ASTIER JOEL-----	Désignation FFM
Commissaire technique	-----049483 - M LASSAGNE PATRICK-----	Désignation LMOC
Commissaire technique	-----020979 - M RIZON ALAIN-----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage (samedi)	-----LMOC-----	Désignation LMOC
Chronométrateur (samedi)	-----LMOC-----	Désignation LMOC
Responsable des transpondeurs (samedi)	-----LMOC-----	Désignation LMOC
Responsable du chronométrage (dimanche)	-----FFM-----	Désignation FFM
Chronométrateur (dimanche)	-----FFM-----	Désignation FFM

### ARTICLE 3 | DETAIL DES CATEGORIES

Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr](http://www.lmoc.fr)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>SAMEDI</b>	
<b>Trophée Pyrénées MX 450-250</b> 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- de 144cc à 500cc
<b>Trophée Pyrénées MX 125</b> 45€ hors majoration	Age ----- 13 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- 125cc 2T
<b>DIMANCHE</b>	
<b>Championnat de France MX Vétéran</b>	Voir règlement spécifique
<b>Championnat Occitanie MX Prestige</b> 45€ hors majoration	Age ----- 15 ans mini (licence compétition) Cylindrée----- de 144cc à 500cc 2T ou de 175cc à 650cc 4T
<b>Trophée Pyrénées MX 85</b> 45€ hors majoration	Age ----- 9 ans mini à 14 ans au 01/01/2023 (licence compétition) Cylindrée----- 85cc

\*Note pour les pilotes titulaires une LJ : le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licence.ffmoto.net/> puis, une fois activée par la FFM, demander un numéro de course à l'année sur [engage-sports](http://engage-sports.com). Les pilotes licenciés à la journée ne sont pas classés.



**ARTICLE 4 | CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

- NON  OUI (75€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 90 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- Sa licence FFM de la saison en cours ;
- Son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RECLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical -----	Docteur David Camelot	Nombre d'ambulance(s) -----	2
Nombre de secouristes -----	12	Temps de trajet (en min)-----	5 min
Hôpital le plus proche -----	Auch (32)		

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

Nom du site -----	Circuit de Motocross		
Adresse -----	467 Chemin de Serrots, 32550 Auterrive		
Longueur du circuit -----	1 650 m	Largueur minimale -----	8 m
Largeur de la grille de départ -----	40 m	Longueur de la ligne droite de départ -----	120 m
Nombre de commissaires de piste -----	16 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

- Rappel : l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
Date : 20 Mars 2023	Date : 23/03/2023	Date : 30/03/2023
		Numéro : 23/0312
		

### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

### Samedi 24 juin 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
8h30	12h00	Contrôles administratifs & techniques		
12h30		Briefing Commissaires de piste		
13h00	13h15	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
13h20	13h35	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
13h40	13h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 125	15'
14h00	14h15	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (A)	15'
14h20	14h35	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées 450-250 (B)	15'
14h40	14h55	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 125	15'
14h55	15h15	Pause		
15h15	15h35	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
15h40	16h00	Manche 1	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
16h05	16h30	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
16h35	16h55	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (2)	15' + 1T
17h00	17h20	Manche 2	Trophée Pyrénées 450-250 (1)	15' + 1T
17h25	17h50	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 125	20' + 1T
17h55		Remise des prix	Toutes catégories	
20h00		Fin de la journée		

### HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvés par le jury de l'épreuve

#### Samedi 24 juin 2023

16h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et contrôles techniques

#### Dimanche 25 juin 2023

DEBUT	FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE	DUREE
7h00	8h00	Contrôles administratifs & techniques		
8h00		Briefing Commissaires de piste		
8h30	8h45	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
8h50	8h55	Test départ	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	5'
8h55	9h10	Essais libres	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	15'
9h15	9h20	Test départ	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	5'
9h20	9h35	Essais libres	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	15'
9h40	9h55	Test départ (5' max) et essais libres (10')	Trophée Pyrénées MX 85	15'
10h00	10h15	Essais chronométrés	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	15'
10h20	10h35	Essais chronométrés	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	15'
10h40	10h55	Essais chronométrés	Championnat Occitanie MX Prestige	15'
11h00	11h15	Essais chronométrés	Trophée Pyrénées MX 85	15'
11h15	13h00	Pause		
13h00		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
13h10	13h35	Manche 1	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
13h40	14h00	Manche 1	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
14h05		Tour de reconnaissance	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	
14h15	14h40	Manche 1	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	20' + 1T
14h45		Tour de reconnaissance	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	
14h55	15h20	Manche 1	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	20' + 1T
15h20	15h45	Pause		
15h45		Tour de reconnaissance	Championnat Occitanie MX Prestige	
15h55	16h20	Manche 2	Championnat Occitanie MX Prestige	20' + 1T
16h25	16h45	Manche 2	Trophée Pyrénées MX 85	15' + 1T
16h50		Tour de reconnaissance	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	
17h00	17h25	Manche 2	Championnat de France MX Vétéran Bronze / Argent	20' + 1T
17h30		Tour de reconnaissance	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	
17h40	18h05	Manche 2	Championnat de France MX Vétéran Or / Platine	20' + 1T
18h10		Remise des prix		
20h00		Fin de la manifestation		

**MOTOCUB DE L'ARMAGNAC - Motocross Auch/Auterrive (32)**

- Légende**
- Poste commissaire
  - Poste secours
  - Limite piste
  - Obstacle
  - Directeur de course
  - Extincteur
  - Grillage



Le 19/03/2021



Plan du MCA  
 echelle 1/1000

2021

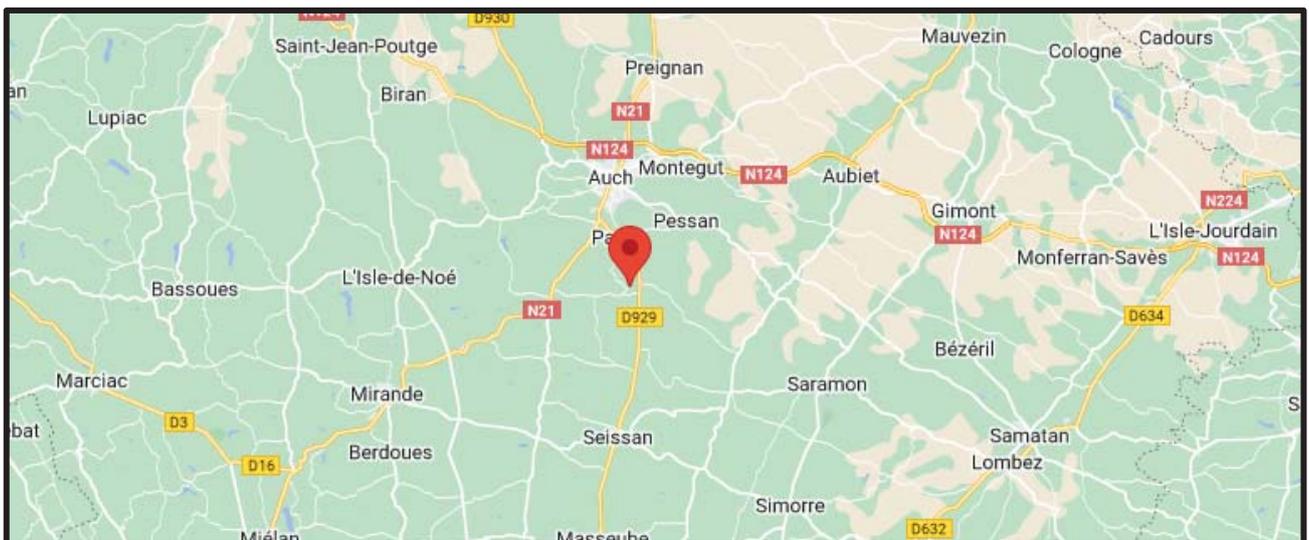
Plan de Profil et de Niveau  
 Le Circulaire des services de l'Etat

*J. Loub*  
 Bénéf. CCU/FFM

Version: 32-2021-05-25-00011  
 du 25 MAI 2021



**SITUATION GEOGRAPHIQUE**



**ATTESTATION D'ASSURANCE (1/2)**



**Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de  
manifestations motos ou de quads**  
(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460)  
dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

**MOTO CLUB DE L'ARMAGNAC**  
**467 CHEMIN DE SERROTS - 32550 AUTERIVE**

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°11095191004 garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur MOTOCROSS AUCH/AUTERIVE se déroulant à CIRCUIT DE MOTOCROSS D'AUTERIVE du 24/06/2023 au 25/06/2023.

Cette attestation est valable du 24/06/2023 à 06:00 au 25/06/2023 à 22:00.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport, qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à Strasbourg

, le 13 mars 2023

Pour la société,

AXA France   
2626 Avenue du Rhin  
67100 STRASBOURG  
TEL : 03 88 44 60 00



Version juin 2020

1



**ATTESTATION D'ASSURANCE (2/2)**

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
- Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle	500 000€	Néant
Dont frais d'urgence	50 000€	Néant
- Préjudice écologique accidentel	500 000€	Néant
Dont frais de prévention du préjudice écologique	50 000€	Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

*(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement*

*(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme*

